

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 07 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept octobre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 1^{er} octobre 2019, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard BOSSET, Maire.

Étaient présents :

- M. Bernard BOSSET, Maire
- Mme Marie-Bernadette DULAU
- M. Jean-François BELGODERE
- M. Joël CROS
- Mme Danielle BARREYRE
- Mme Isabelle POINTIS
- M. Jean-Bernard BONNAC
- M. Jean-Luc LANOELLE
- M. Jean-Pierre TECHENE
- M. Patrick DUFAU
- M. Michel FAVRE-BERTIN
- M. Sébastien LATASTE
- Mme Mélanie MANO
- M. Jacques DELLION
- Mme Séverine BEIS
- M. Dominique LAMBERT
- Mme Hélène FOURNIER
- M. Yannick LOTODÉ
- M. Laurent SOULARD
- M. Patrice KADIONIK

Étaient excusés :

- M. Marc PEAN (Procuration à M. Bonnac)
- Mme Sylvie BADETS (Procuration à M. Soulard)
- Mme Françoise LE BATARD

Étaient absentes :

- Mme Carole DEVELAY
- Mme Valérie ESQUERRE
- Mme Kathya GAILLARD
- Mme Rose-Hélène DARROMAN

Secrétaire de Séance : M. Joël CROS

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 07 OCTOBRE 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses de M. Marc Péan qui a donné procuration à M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Sylvie Badets qui a donné procuration à M. Laurent Soulard et Mme Françoise Le Batard.

Monsieur Joël Cros est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, Monsieur Eric BORRAT, successeur de M. Bertrand Alis, à la Direction de Bazas Energies, qui prendra officiellement et de manière définitive ses fonctions à compter du 1^{er} novembre 2019.

Arrivée de Monsieur Dominique Lambert à 19h30.

Arrivée de Madame Hélène Fournier à 19h35.

1. COMMUNICATIONS

- **Inauguration du Polyèdre** : Monsieur le Maire indique que l'inauguration d'ouverture du Pôle de l'image, de l'écrit et du numérique « LE POLYEDRE » a été un franc succès. Des appréciations très positives et enthousiastes qui se sont suivies le dimanche par des inscriptions importantes.
- **Recrutement pour le Centre Technique Municipal**: Monsieur le Maire indique l'arrivée de Mr Aurélien TEYTEAU, auparavant agent communal à la commune de Rions, intégrant la commune de Bazas par mutation depuis le 1^{er} octobre 2019.
- **Réception délégation marocaine** : le 04 septembre dernier, Monsieur le Maire indique avoir reçu la délégation marocaine à la demande de la Fondation France Maroc – Paix et développement durable, à l'initiative de Mr Hubert Seilhan et Mme Nathalie Morlot. La venue de la délégation s'est traduite par la visite de l'élevage de Mr Charles Labrousche au Nizan et celui du Lycée Agricole de Bazas. Il a été signé une convention afin de convenir des prochains échanges et peut-être à terme un jumelage.
- **Espace sportif la Vigne** : Monsieur le Maire propose de donner le nom de Philippe Lucbert à l'espace sportif de la Vigne (tennis, city-park, piscine, jardin d'enfants) en accord avec l'épouse de Mr Lucbert.
- Les 19 et 20 octobre, Monsieur le Maire annonce le 70^{ème} Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest qui se réunira à Bazas.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02 SEPTEMBRE 2019

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 septembre dernier.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du **02 septembre 2019** est approuvé à la majorité par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Jean-François Belgodère, M. Joël Cros, Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, M. J-Bernard Bonnac (+Procuration de Mr Péan), M. Jean-Luc Lanoëlle, M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Yannick Lotodé, M. Patrice Kadionik.

N'ayant pas participé à ce conseil, M. Dominique Lambert et Mme Hélène Fournier ne participent pas au vote.

M. Laurent Soulard (+procuration de Mme Badets) s'abstient.

3. DECISION PRISE EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire annonce la décision prise dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire :

- Par décision N°DP095/2019, un AVENANT N° 1 au marché du 19 juin 2019 est signé avec l'entreprise COLAS SUD-OUEST – agence PEPIN portant ainsi le marché global de la tranche FERME à la même somme prévue au marché soit 468 833.36 € HT (562 600.63 € TC).

4. FINANCES

➤ **N° D096/2019 : Décision modificative N° 2**

Monsieur le Maire donne lecture chapitre par chapitre de la décision modificative N° 2 du budget général.

Arrivée de Mme Mélanie MANO à 19h50.

Aucune question n'étant formulée, la décision modificative n° 2 est approuvée à la majorité par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Jean-François Belgodère, M. Joël Cros, Mme Danielle Barreyre (+Procuration de Mr Péan), Mme Isabelle Pointis, M. J-Bernard Bonnac, M. Jean-Luc Lanoëlle, M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, Mme Mélanie Mano, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, M. Laurent Soulard (+procuration de Mme Badets).

M. Patrice Kadionik s'abstient.

*« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles 1612-11 et L2121-29 ;
Vu l'examen du rapport ayant reçu un avis favorable de la commission finances réunie le 1^{er} octobre 2019 ;*

Le conseil Municipal a voté le budget 2019 le 15 avril 2019 sur les bases d'un prévisionnel.

A mesure de son exécution, il apparait nécessaire de procéder aux ajustements :

- *par virement de crédits d'un compte à une autre en section de fonctionnement*
- *par l'inscription de crédits supplémentaires et nouveaux en section d'Investissement portant :*
 - *sur l'opération « Pôle de l'image, de l'écrit, du numérique » notamment sur les marchés « équipements » ;*
 - *sur l'opération « parking du collège », notamment l'aménagement du parvis du collège ;*
 - *sur l'opération « Remparts » et l'étude portant diagnostic et entretien.*

Les opérations d'ordre et d'équilibre en section d'investissement intègrent le recours à un emprunt TVA ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

APPROUVE les ajustements évoqués ci-après pour la section de fonctionnement et d'investissement.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente et de signer toutes pièces administratives et comptables.

virements de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60622 : Carburants	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60631 : Fournitures d'entretien	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60636 : Vêtements de travail	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064 : Fournitures administratives	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6065 : Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Terrains	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551 : Matériel roulant	0.00 €	9 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6228 : Divers	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	32 200.00 €	24 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	2 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657362 : CCAS	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6875 : Dotations aux prov. pour risques et charges exceptionnels	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	37 200.00 €	37 200.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	175 000.00 €
R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 173.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	181 173.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
R-16411 : Emprunt TVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	320 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	420 000.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	4 673.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	4 673.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-257 : Pôle de l'Image et de l'Ecrit	0.00 €	491 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-314 : Amgt Parking Collège	0.00 €	105 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	596 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	601 173.00 €	0.00 €	601 173.00 €
Total Général		601 173.00 €		601 173.00 €

La présente décision modificative n° 2 du budget général est approuvée à la majorité par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Jean-François Belgodère, M. Joël Cros, Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, M. J-Bernard Bonnac (+Procuration de Mr Péan), M. Jean-Luc Lanoëlle, M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, Mme Mélanie Mano, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, M. Laurent Soulard (+procuration de Mme Badets).

M. Patrice Kadionik s'abstient. »

➤ **N° D097/2019 : Liquidation de la SPL Sud-Gironde**

Monsieur le Maire indique que l'Assemblée Extraordinaire de la SPL réunie le 26 juin 2019 s'est prononcée en faveur de la dissolution et liquidation de la SPL du Sud-Gironde. Il est proposé le remboursement du capital social versé par les actionnaires.

Monsieur le Maire précise que peu d'actions ont été menées par la SPL sur le territoire de Bazas hormis la maison de santé de Captieux, et un travail de promotion de la zone d'activités communautaire.

Après lecture de la délibération, celle-ci est adoptée à l'unanimité par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Jean-François Belgodère, M. Joël Cros, Mme Danielle Barreyre (+Procuration de Mr Péan), Mme Isabelle Pointis, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, Mme Mélanie Mano, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, M. Laurent Soulard (+procuration Mme Badets), M. Patrice Kadionik.

M. Jean-Luc Lanoëlle ne participe pas au vote.

« Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'assemblée générale de la SPL Sud-Gironde a dissout la société le 11 septembre 2019. Le capital initial de 225 000 € s'élève au solde de 88 273 € déduction faite du mali, réparti entre actionnaires de la SPL Sud-Gironde au prorata des parts sociales détenues dans la société. Le remboursement des parts sociales s'effectuera en deux temps :

- Chèque de 90 % du montant
- Versement du solde, au vu du montant restant sur le compte bancaire de la SPL Sud-Gironde au 30.10.2019.

La répartition est précisée dans le tableau suivant :

<i>Actionnaires</i>	<i>Nbre d'actions</i>	<i>%</i>	<i>Répartition du solde du capital social au prorata des parts de chaque actionnaire</i>
<i>Cdc Sud-Gironde</i>	<i>75 000</i>	<i>33 %</i>	<i>29 424.33 €</i>
<i>Cdc du Bazadais</i>	<i>75 000</i>	<i>33 %</i>	<i>29 424.33 €</i>
<i>Conseil Départemental de la Gironde</i>	<i>50 000</i>	<i>22 %</i>	<i>19 616.22 €</i>
<i>Commune de Langon</i>	<i>6 250</i>	<i>3 %</i>	<i>2 452.03 €</i>
<i>Commune de Bazas</i>	<i>6 250</i>	<i>3 %</i>	<i>2 452.03 €</i>
<i>Commune de Captieux</i>	<i>6 250</i>	<i>3 %</i>	<i>2 452.03 €</i>
<i>Commune de Saint-Symphorien</i>	<i>3 125</i>	<i>1 %</i>	<i>1 226.01 €</i>
<i>Commune de Grignols</i>	<i>3 125</i>	<i>1 %</i>	<i>1 226.01 €</i>
TOTAL	225 000	100 %	88 273.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le principe de versement au compte 024 et demande de bien vouloir l'autoriser à encaisser le montant du capital de la SPL Sud-Gironde correspondant.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

APPROUVE le principe de versement au compte 024.

AUTORISE le versement de la part sociale correspondant à la commune de Bazas.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Jean-François Belgodère, M. Joël Cros, Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, M. J-Bernard Bonnac (+Procuration de Mr Péan), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, Mme Mélanie Mano, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, M. Laurent Soulard (+procuration de Mme Badets), M. Patrice Kadionik.

M. Jean-Luc Lanoëlle ne participe pas au vote. »

➤ **N° D098/2019 : Subvention exceptionnelle à Bazas Culture Cinéma**

Madame Marie-Bernadette Dulau indique à l'assemblée que Bazas Culture Cinéma en tant qu'exploitant du cinéma, assure l'intégralité des dépenses de fonctionnement du cinéma. Des orientations budgétaires et dépenses supplémentaires indispensables à la modernisation du cinéma n'ont pas permis le mandatement des factures d'énergies d'un montant de 1437€.

Madame Marie-Bernadette Dulau propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à Bazas afin de régulariser cette dépense.

La délibération suivante est approuvée à l'unanimité, M. Michel Favre-Bertin ne participant pas au vote.

« Madame Marie-Bernadette Dulau rappelle au Conseil Municipal que Bazas Culture Cinéma assure l'exploitation de la salle de cinéma, propriété de la commune. Le cinéma participe au maintien des cinémas dits de proximité par la diffusion de films d'art et d'essai, en partenariat avec le CNC et le tissu associatif local.

Bazas Culture Cinéma assure l'intégralité des charges de fonctionnement. Des dépenses supplémentaires dues à la modernisation des équipements de diffusion et de gestion ont été nécessaires.

Madame Marie-Bernadette Dulau propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1437 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal ;

- Vu l'article L1611-4 du CGCT relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;*
- Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par Bazas Culture Cinéma au titre d'une dépense exceptionnelle ;*
- Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt général ;*

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1437 € à Bazas Culture Cinéma.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité, par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Jean-François Belgodère, M. Joël Cros, Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, M. J-Bernard Bonnac (+Procuration de Mr Péan), M. Jean-Luc Lanoëlle, M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau, M. Sébastien Lataste, Mme Mélanie Mano, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, M. Laurent Soulard (+procuration de Mme Badets), M. Patrice Kadionik.

M. Michel Favre-Bertin ne participe pas au vote. »

5. CULTURE ET PATRIMOINE

➤ **N° D099/2019 : Convention de dépôt d'archives avec la Cinémathèque Nouvelle Aquitaine**

Madame Marie-Bernadette Dulau indique qu'à la demande de Bazas Culture Cinéma, il est proposé de convenir dans le cadre du projet de gestion des « archives déposées » une convention de dépôt avec la Cinémathèque de Nouvelle Aquitaine.

Ces dépôts porteront exceptionnellement sur l'archivage de bobines, la cinémathèque s'engageant à conserver les originaux, l'ayant-droit disposant d'une copie numérisée.

Le projet de convention a été transmis à chaque membre du conseil.

Madame Marie-Bernadette Dulau demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de cette convention avec la Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine.

La délibération est la suivante :

« Madame Marie-Bernadette Dulau indique que Bazas Culture Cinéma, exploitant du cinéma, souhaite déposer à la Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine une partie de ses archives. La cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine a pour mission de collecter, numériser et sauvegarder tous les documents d'archives, de toutes natures ou formats afin de constituer la mémoire en image de la Région Nouvelle Aquitaine, ou présentant un intérêt particulier lié au 7^{ème} Art.

Cette mission s'accompagne du partenariat du Ministère de la Culture, DRAC, CNC.

Madame Marie-Bernadette Dulau propose la signature d'une convention avec la Cinémathèque Nouvelle Aquitaine afin de permettre à Bazas Culture Cinéma de déposer une partie de ses archives « filmées ».

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal

- *Considérant la demande de Bazas Culture Cinéma de déposer une partie de ses archives « films » ;*
- *Considérant la mission du service public assurée par la Cinémathèque Nouvelle Aquitaine pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine présentant un intérêt particulier lié au 7^{ème} Art ;*

APPROUVE la convention de « dépôt d'archives » ci-jointe avec la Cinémathèque de NOUVELLE-AQUITAINE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

6. PERSONNEL

➤ **N° D100/2019 : Modification du tableau des effectifs**

Madame Isabelle Pointis propose au Conseil Municipal d'approuver le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2019 portant sur les postes suivants :

Filière Administrative (catégorie A):

- **Création de 2 postes Attaché Principal à temps complet** et suppression d'1 poste d'attaché à temps complet

Filière Technique (catégorie C) :

- **Création de 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (cat. C)** et suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- **Création d'1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à TNC 25/35èmes (cat. C)** et suppression d'1 poste d'adjoint technique à TNC 25/35èmes
- **Création d'1 poste de Brigadier-chef principal à temps complet** et suppression d'1 poste de Gardien-brigadier à temps complet.

La délibération suivante est approuvée à l'unanimité :

« Madame Isabelle Pointis informe le Conseil Municipal, qu'à la suite du tableau annuel d'avancement de grade établi au titre de 2019, il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2019 à savoir :

Filière Administrative (catégorie A):

- **Création de 2 postes Attaché Principal à temps complet** et suppression d'1 poste d'attaché à temps complet

Filière Technique (catégorie C) :

- **Création de 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à TC (cat. C) et suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à TC**
- **Création d'1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à TNC 25/35èmes (cat. C) et suppression d'1 poste d'adjoint technique à TNC 25/35èmes**
- **Création d'1 poste de Brigadier-chef principal à TC et suppression d'1 poste de Gardien-brigadier à temps complet.**

Madame Isabelle Pointis demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions validées par la Commission Administrative Paritaire le 28 août 2019.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- *Considérant qu'il est nécessaire de faciliter le déroulement de carrière de chaque agent ;*
- *Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale*
- *Vu, les avis des Commissions Administratives Paritaires du 28 août 2019 des catégories A et C ;*

DECIDE la modification du tableau des effectifs à compter du 1er novembre 2019, par la suppression et la création des postes indiqués ci-dessus.

ADOpte le tableau des effectifs ainsi modifié.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.